

# ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Comité	Président(e) du Congrès National
Nombre de pages	1
Date d'approbation	Novembre 2019
Dates d'approbation antérieures	Novembre 2012, janvier 2016, novembre 2019

\*Dans le présent document, les termes utilisés au féminin incluent le masculin et inversement\*

Chaque année, L'ANIU tient un congrès éducatif conjointement avec la réunion du Conseil d'administration et l'assemblée générale annuelle.

Le congrès national offre une gamme de sujets pédagogiques présentés par des conférenciers spécialisés sélectionnés à partir de l'appel de résumés. Des activités sociales sont également prévues ainsi qu'une zone d'exposants et de fournisseurs pour exposer les nouveautés en matière d'équipement de soins de santé, de perspectives d'emploi et d'autres sujets d'intérêts pour les participants.

Environ deux à trois ans avant chaque congrès, le Conseil d'administration de l'ANIU lancera un appel de déclaration d'intérêt pour le poste de président(e) du congrès.

Le CA de l'ANIU désignera un(e) président(e) de congrès par le biais du processus de déclaration d'intérêt.

## Responsabilités du/de la président(e) du congrès

- Planifier le congrès national, l'établissement du budget, la sélection de conférenciers, le recrutement d'exposants et de fournisseurs, les événements sociaux, la sélection des lieux de conférence et de l'hôtel, la sélection des membres du comité de planification du congrès, etc
- Obtenir et garantir les lieux de conférence de l'hôtel au moins 18 mois avant le congrès
- Rendre compte au CA de l'ANIU sur tous les aspects financiers de la planification du congrès
- Travailler avec l'administratrice financière afin d'approuver et payer les dépenses
- Rendre compte au CA de l'ANIU sur la planification et la réalisation des dépenses prévues au budget
- S'assurer que la carte *Reservez la date* est disponible pour le prochain congrès

## Qualifications

- Membre de l'ANIU
- Joue préférentiellement un rôle de dirigeant actif au sein de l'ANIU
- Participation antérieure aux congrès nationaux de l'ANIU
- Expérience préalable en planification de conférences
- Peut consacrer au moins 6 à 10 heures par semaine à la planification du congrès, 18 mois avant le congrès
- Démontre d'excellentes aptitudes à communiquer oralement, par écrit et en informatique



## Déclaration d'intérêt

Vous avez ici l'occasion de mener le comité de planification du congrès annuel alors que nous le créons.

Le comité permanent sur la planification du congrès est composé de l'agente de liaison financière et la vice-présidente de l'ANIU.

L'ANIU tient un congrès national chaque année au printemps à divers endroits au Canada. Le ou la président(e) du comité de planification du congrès dirigera les travaux de celui-ci, tels la programmation, la conception et le thème du congrès, les inscriptions, l'appel et la révision de résumés, la sélection et la confirmation des sujets thèmes et des orateurs, l'introduction et l'orientation des orateurs, l'hébergement et la restauration, l'obtention de commandites pour le congrès, la coordination d'exposition des fournisseurs, et d'autres tâches liées au bon fonctionnement du congrès.

Le ou la président(e) doit être en mesure de participer à toutes les réunions de planification, car celles-ci sont essentielles à la réussite du congrès.

La sélection du/de la président(e) de ce comité reposera sur les critères suivants, sans toutefois s'y limiter :

- Membre de l'ANIU
- Activités provinciales antérieures
- Expérience préalable en planification de conférences
- Engagement à participer pour une période de 2 à 3 ans
- Présence au congrès et dans la ville d'hôte avant le congrès
- Résumé/curriculum vitae fourni avec la demande
- Présentation de références sur demande

Nous invitons les membres de l'ANIU à nous faire parvenir leurs demandes en tenant compte des critères susmentionnés et à mettre en évidence les raisons pour lesquelles nous devrions les considérer pour le poste de président(e) de comité. Les membres à l'échelle du pays sont encouragés à présenter une demande.

La date limite pour la présentation des demandes est le \_\_\_\_\_

Les demandes doivent être transmises au [secretary@nena.ca](mailto:secretary@nena.ca)

# ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE

*L'ANIU repose sur ses membres pour façonner l'orientation de notre association. Votre contribution est inestimable et nous tenons à vous remercier pour tout votre soutien.*